



ESPP – Ecole Supérieure en Prévoyance Professionnelle

Partenaire officiel de la Fachschule für die Personalvorsorge

Conseiller-ère en prévoyance professionnelle diplômée-e IAF

Spécialiste en conseil aux entreprises

Spécialiste en conseil aux assurés

Notre formation prévoit **deux spécialisations à choix** correspondant au programme des examens IAF et aux diplômes obtenus.

Les spécialisations sont :

- **Le Conseil aux entreprises**
- **Le Conseil aux assurés**

Pour chaque spécialisation, les candidats suivent une partie commune composée des modules suivants :

- Droit
- Technique d'assurance et les prestations
- Les placements de capitaux

Le Conseil aux entreprises

Les candidats au diplôme de Conseiller-ère en prévoyance professionnelle avec spécialisation Conseil aux entreprises sont compétents pour conseiller de manière indépendante les entreprises sur les questions relatives à la prévoyance professionnelle.

Ils connaissent les conditions cadres juridiques, organisationnelles et techniques et sont avant tout en mesure de proposer des solutions de prévoyance adéquates aux entreprises.

Le Conseil aux assurés

Les candidats au diplôme de Conseiller-ère en prévoyance professionnelle avec spécialisation Conseil aux assurés sont compétents pour informer et conseiller correctement quant à leur situation de vie les assurés des institutions de prévoyance et de libre passage.



ESPP – Ecole Supérieure en Prévoyance Professionnelle

Partenaire officiel de la Fachschule für die Personalvorsorge

Vous serez capable :

- 1) D'établir et présenter des solutions de prévoyance adaptées au besoin de vos clients
- 2) D'accompagner et soutenir vos clients dans le choix de la solution de prévoyance personnalisée et complète qui leur convient
- 3) De développer une méthode efficace, rapide et professionnel de conseil

Participants

Les participants à la spécialisation « Conseil aux entreprises » sont principalement **employés d'institutions financières** (banques, compagnies d'assurance, courtiers et intermédiaires financiers) ou **conseillers et courtiers** indépendants. Ils conseillent et accompagnent les entreprises dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Les participants à la spécialisation « Conseil aux assurés » sont principalement **employés d'institutions de prévoyance professionnelle** (Caisses de pension d'entreprise, Fondations communes, collectives et de libre passage). Ils conseillent et soutiennent les assurés selon leur situation personnelle en matière de prévoyance professionnelle.

Conditions d'admission aux examens

Les conditions d'admission, l'inscription aux examens, la procédure et les objectifs sont définies dans le règlement d'examen d'IAF. Merci de vous y référer directement sur le site d'IAF : www.iaf.ch/Formations

Il n'y a, cependant, **pas de conditions d'admission formelles pour participer à la formation**. De bonnes connaissances de base du domaine de la prévoyance et une expérience du contact avec la clientèle sont recommandées. Elles permettent une meilleure réussite aux examens et une application immédiate des connaissances acquises dans votre quotidien.

L'examen est organisé de manière centralisée par la communauté d'intérêt pour la formation dans le domaine financier IAF. Les conditions d'admission du règlement des examens sont contrôlées lors de l'inscription aux examens.

L'examen professionnel se compose des modules suivants :

Spécialisation conseil aux entreprises

- | | |
|----------------------------------------|-------------------|
| • Droit | écrit, 60 minutes |
| • Placements | écrit, 60 minutes |
| • Technique d'assurance et prestations | écrit, 60 minutes |
| • Formes d'organisation et marché | écrit, 60 minutes |
| • Conseil aux entreprises | oral, 30 minutes |



ESPP – Ecole Supérieure en Prévoyance Professionnelle

Partenaire officiel de la Fachschule für die Personalvorsorge

Spécialisation conseil aux assurés

- | | |
|----------------------------------------|-------------------|
| • Droit | écrit, 60 minutes |
| • Placements | écrit, 60 minutes |
| • Technique d'assurance et prestations | écrit, 60 minutes |
| • Situation de vie des assurés | écrit, 60 minutes |
| • Conseil aux assurés | oral, 30 minutes |

La note obtenue au module oral compte double dans le calcul de la note globale.

**Conseiller-ère en prévoyance
professionnelle diplômé-e IAF**
Conseil aux entreprises

**Conseiller-ère en prévoyance
professionnelle diplômé-e IAF**
Conseil aux assurés

Modules - Examens écrits

Droit

Technique de l'assurance et prestations

Placements de capitaux

Formes d'organisation et marché

Situation de vie des assurés

Examens oraux

Conseil aux entreprises

Conseil aux assurés



ESPP – Ecole Supérieure en Prévoyance Professionnelle

Partenaire officiel de la Fachschule für die Personalvorsorge

Frais de formation (à l'exclusion des frais d'examens)

Coût CHF 4'800.-

Afin d'offrir une qualité optimale de la formation, les cours sont donnés en présentiel. Les participants ont également un accès direct étudiant à notre plateforme d'apprentissage ESPP. S'y trouvent les cours, les brochures d'informations, supports de cours et exercices. Le forfait comprend également un test intermédiaire.

En cas de restrictions sanitaires, les cours seront donnés par visioconférence.

Un **rabais de 10% sur les frais de formation** est accordé aux membres des associations ACA / FPVS / SIBA.

Un supplément de CHF 1'500.- est facturé pour le **camp d'automne** de 3 jours destiné à la préparation des candidats aux examens dans un cadre propice aux répétitions. [L'Hôtel Le Léman à Jongny](#) a été choisi pour cette préparation en compagnie d'une équipe d'enseignants experts en la matière. Le forfait comprend la nuit d'Hôtel et la restauration.

Frais de formation pour une spécialisation supplémentaire

Après avoir suivi une des spécialisations, vous avez la possibilité de suivre le module pour obtenir l'autre spécialisation.

Les frais de formations complémentaires s'élèvent à CHF 950.-.

Frais d'examens

Les frais d'examens et d'établissement du diplôme par l'IAF s'élèvent à CHF 2'100.- pour 1 spécialisation ou CHF 3'000.- pour les 2 spécialisations. La facturation est établie par l'IAF.

Inscriptions et autres informations

Vous pouvez vous inscrire directement sur www.espp.ch. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 079 679 95 45.

Direction de la formation



Franca Renzi Ferraro

Conseillère et formatrice en prévoyance professionnelle
Experte diplômée en assurances sociales
Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral